

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement de l'année 2019, l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE), se propose de constituer un répertoire de ses prestataires en vue de la réalisation des prestations en dessous du seuil de passation. Les demandes de renseignements de prix et les consultations restreintes seront effectuées sur la base de ce répertoire de prestations.

L'ARSE informe tous les fournisseurs, prestataires de services et consultants qui souhaitent être dans sa base de données, à introduire un dossier de candidature auprès de ses services dans les catégories d'activités suivantes :

Catégories d'activités concernées

1. *Matériels et consommables informatiques (vidéos projecteurs, copieurs, scanners, fax, imprimantes, ordinateurs, onduleurs, logiciels, etc...)*
2. *Matériels de bureau (calculatrice, frigidaire, destructeurs de papiers etc...)*
3. *Mobilier de bureau (bureau, fauteuils, chaises, etc...)*
4. *Fourniture de bureau (rames de papiers, cahiers, classeurs, registres, bics, etc...)*
5. *Fourniture de matériel de communication (postes téléphoniques, interphone, etc...)*
6. *Matériel d'aménagement (climatiseur, système de sonorisation, etc ...)*
7. *Matériel et outillage (outillage électrique, mécanique, etc...)*
8. *Fourniture des produits d'entretien (entretien des locaux, détergents)*
9. *Fourniture de matériels roulants et accessoires (vente de véhicule, location de véhicule, vente de pièces détachées et de rechange)*
10. *Installation et entretien des groupes électrogènes*
11. *Entretien des installations électriques*
12. *Installation et entretien des climatiseurs*
13. *Travaux de câblage de réseaux informatiques*
14. *Maintenance de matériels et logiciels informatiques*
15. *Travaux d'imprimerie*
16. *Media et communication*
17. *Fournitures d'accès internet*
18. *Menuiserie bois et aluminium*
19. *Maçonnerie*
20. *Confection et installation de rideau /store*
21. *Carrelage*
22. *Plomberie*
23. *Garage de mécanique automobile*
24. *Froid automobile*
25. *Entretien et nettoyage bâtiments*
26. *Gardiennage*
27. *Jardinage*

28. *Deratisation, desinfectisation, desinfection et fumage*
29. *Entretien des extincteurs*
30. *Vidande, débouchage et évacuation des fosses sceptiques*
31. *Ramassage des ordures menageres*
32. *Entretien des rideaux*
33. *Forage d'eau*
34. *Bar restaurant*
35. *Agences de voyage*
36. *Cabinet d'etudes et de conseils en travaux d'installations electriques*
37. *Cabinet d'ingenierie electrique*
38. *Cabinet d'audit et d'inspection des installations électriques*
39. *Cabinet conseil/comptabilite/fiscalite/finance*
40. *Cabinet de ressources humaines/ recrutement/ formation*
41. *Architecte-consultant*
42. *Cabinet de contrôle technique des travaux de construction de batiments*
43. *Cabinet d'etude et de conseils en informatique*

L'ARSE rappelle aux fournisseurs et prestataires qui travaillent déjà avec elle qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et qu'ils devront actualiser leurs dossiers pour être agréés.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Une lettre de demande d'agrément ;
2. Les noms, prénoms, raisons sociales, adresse, téléphones, fax, e-mail ;
3. Présentation de la structure (date de création de la structure, nature juridique, capital social, localisation géographique);
4. Les pièces administratives en cours de validité (carte d'opérateur économique ou agrément)
5. Liste du matériel disponible en propriété ou en location avec justificatifs, moyens humains ;
6. Expérience dans le domaine avec le cas échéant la liste des réalisations antérieures ;
7. Des prospectus, brochures ou autres documents de présentations éventuellement

Nous vous prions d'inscrire sur votre enveloppe la mention suivante : « Demande d'agrément ARSE gestion 2019 ».

Le domaine de compétence tel que libellé dans l'avis et qui correspond à celui dans lequel votre structure est spécialisée sera aussi indiqué sur l'enveloppe.

Si vous êtes spécialisés dans plusieurs domaines, vous devez constituer un dossier pour chacun d'eux.

NB : Les Jeunes et Femmes Entrepreneurs désirant travailler avec l'ARSE, sont priés de produire leurs dossiers pour être éligibles dans la base des fournisseurs de l'ARSE pour l'année 2019.

Les dossiers de candidature devront être déposés :

Au secrétariat de l'ARSE sis sur la rue des hydrocarbures ; à la boîte postale 1 BP : 3489 Lomé 1; ou par mail à l'adresse suivante : arse@arse.tg ou info@arse.tg

Date limite de dépôt des dossiers : 07 février 2019 à 17h 00.

Fait à Lomé, 08 janvier 2019
La Personne Responsable des Marchés Publics

NYAKU Atsitsogboe Komla